



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

<http://sflgc.org/>

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale annuelle de la SFLGC**  
**Samedi 23 novembre 2024, 14h-17h**  
**Université Sorbonne Nouvelle, Campus Nation**

Étaient présentes et présents : Aurélie BARJONET, Alison BOULANGER, Charles BRION, Cécile BROCHARD, Élodie COUTIER, Yvan DANIEL, Marie DE GANDT, Louise DEHONDT, Guy DUCREY, Anne Isabelle FRANÇOIS, Anne-Rachel HERMETET, Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Claudine LE BLANC, Claire LECHEVALIER, Cassandre MARTIGNY, Tristan MAUFFREY, Marie MOSSE, Yolaine PARISOT, Émilie PICHEROT, Delphine RUMEAU, Florence SCHNEBELEN, Zoé SCHWEITZER, Marthe SEGRESTIN, Frédéric SOUNAC, Anne TEULADE, Marie-Agathe TILLIETTE, Yen-Mai TRAN-GERVAT, Aurore TURBIAU, Cyril VETTORATO, Tatiana VICTOROFF, Anne-Gaëlle WEBER, Jessica WILKER, Philippe ZARD.

Étaient représentées et représentés : Thomas BAREGE (Florence Schnebelen), Chloé CHAUDET (Yvan Daniel), Yves CHEVREL (Sylvie Humbert-Mougin), Paolo DIAS FERNANDES (Yvan Daniel), Delphine EDY (Guy Ducrey), Vincent FERRE (Tristan Mauffrey), Caroline FISCHER (Aurélie Barjonet), Monique LE ROUX (Yen-Mai Tren-Gervat), Véronique LEONARD-ROQUES (Élodie Coutier), Gaëlle LOISEL (Yvan Daniel), Karl ZIEGER (Jessica Wilker).

Le Président de la SFLGC prend tout d'abord la parole pour remercier celles et ceux des membres adhérents qui sont présents pour cette assemblée générale.

L'assemblée s'ouvre sur la **remise du Prix de thèse de la SFLGC par Claire Lechevalier, Vice-Présidente chargée de la Recherche**, décerné cette année à Cassandre Martigny pour sa thèse de doctorat intitulée « Devenir Jocaste. Naissances et renaissances du personnage de l'Antiquité à nos jours ». Le **Prix spécial** est décerné à Aurore Turbiau pour sa thèse de doctorat intitulée « Pensées et pratiques féministes de l'engagement littéraire (France-Québec, 1969-1985) ». Claire Lechevalier félicite chaleureusement les deux docteurs pour la qualité de leur recherche. Cassandre Martigny et Aurore Turbiau prennent successivement la parole pour présenter leur travail et remercient vivement la SFLGC pour l'obtention de ces prix, qui s'accompagnent d'une dotation financière de 1000 euros pour le Prix de thèse et 500 euros pour le Prix spécial. Elles sont chaleureusement applaudies.

L'assemblée générale se poursuit avec une **table-ronde autour des dernières parutions des revues comparatistes**, animée par Claire Lechevalier, Vice-Présidente chargée de la Recherche, et Cécile Brochard, secrétaire générale. Claudine Le Blanc présente tout d'abord le numéro de la *Revue de Littérature Comparée* qu'elle a coordonné avec Élise Duclos, « "Littératures extra-européennes" et littérature comparée. Une

réflexion critique » (2024). Frédéric Sounac présente ensuite le numéro « Littérature et musique » (2024) qu'il a dirigé pour la revue *Poétiques comparatistes*, et Anne-Gaëlle Weber le numéro « Science et littérature : questions d'usage » qu'elle coordonne, à paraître dans cette même revue.

**Claudine Le Blanc prend ensuite la parole pour dresser le bilan 2024 de la section 10 du CNU qu'elle a établi en tant que présidente**, avec le bureau de la section 10 (vice-présidente rang A : Isabelle Durand ; vice-président rang B : Bertrand Guest ; assesseure : Judith Sarfati Lanter).

Le nouveau CNU 10<sup>e</sup> section, membres élus (dans la proportion de 2/3) et nommés (1/3), a pris ses fonctions le 11 décembre 2023 et aussitôt procédé à l'élection du bureau. La même journée ont été élus les bureaux des groupes (la section 10 appartient au groupe 3, des sections 7 : Sciences du langage à 15 : Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques) ; enfin la CP-CNU (« Commission permanente du CNU »), formée de l'ensemble des 228 membres des bureaux des 55 sections du CNU, s'est réunie le 8 janvier pour élire sa présidente, Mme Anne Joulain, physicienne à l'Université de Poitiers, et son bureau, qui sont les interlocuteurs du Ministère et qui mène parallèlement différents chantiers de réflexion sur les carrières et les conditions d'exercice des enseignants-chercheurs.

Rappel : le CNU se réunit en février pour une session d'examen des demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences (et dans une moindre mesure aux fonctions de professeur) ainsi que des demandes de CRCT au titre du CNU ; en mars pour l'examen des demandes de repyramidage ; en mai d'une part pour les demandes de promotions, d'autre part pour les demandes de prime Ripec3. Toutes les décisions sont collégiales et le fruit d'un travail collectif de la section.

## **I. Session de qualification**

Le ministère examine la recevabilité des dossiers dématérialisés. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Le bureau de la section 10 invite les candidats à consulter la liste des pièces obligatoires et à prendre connaissance, sur le site de la CP-CNU, des recommandations de la section qui mentionnent notamment la nécessité, pour permettre un examen approfondi, de faire figurer dans le dossier la thèse, en particulier pour les candidats à une première qualification.

Remarque : le calendrier de la procédure, modifié au début de l'été unilatéralement par le Ministère, a été rétabli à la suite de la protestation unanime des sections du CNU, mais il n'en ira pas de même l'année prochaine : il faudra être très attentif à la date limite de soutenance (ne pas prévoir de soutenance après fin novembre si l'on vise une qualification en 2026).

### **Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de maître de conférences en 2024 :**

Sur 163 dossiers parvenus et recevables, 68 ont été qualifiés ou requalifiés, 48 n'ont pas été qualifiés et 47 ont été classés « hors-section » (tous les demandes de dispense de doctorat ont été accordées). 116 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers est de 60 %.

À titre de comparaison, les résultats chiffrés en 2022 étaient les suivants :

Sur 124 dossiers inscrits et recevables (donc nettement moins), 2 se sont vus refuser la dispense de doctorat, 63 ont été qualifiés ou requalifiés, 22 n'ont pas été qualifiés et 37 ont été classés « hors-section ». 85 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers était de 74%.

En 2021, 150 dossiers recevables, le taux de qualification était de 68%.

Les chiffres restent donc stables. L'augmentation du nombre de dossiers s'accompagne d'une augmentation des « hors section » et entraîne une baisse du taux de qualification. La dématérialisation des dossiers encourage de manière manifeste les candidatures multiples. Les candidats qui souhaitent obtenir une qualification en section 10 sont vivement invités à consulter l'ensemble des recommandations élaborées par les membres de la section 10 sur le site de la CP-CNU ou sur le site de la SFLGC.

Les candidats malheureux sont invités également à tenir compte des avis rendus par la section et éventuellement, à consulter les rapports afin de prendre connaissance des remarques et conseils formulés avant de soumettre de nouveau leur dossier de candidature.

Enfin, au regard du nombre de dossiers qualifiés (63 en 2024), souvent remarquables voire excellents, on ne peut regretter que le nombre de postes ouverts au recrutement soit aussi faible. Il y a là une situation qui s'est installée, source de frustration et de gâchis, et qui constitue un problème majeur pour le sens des études doctorales.

*Nota Bene : ces chiffres sont issus des délibérations de la section 10. Deux candidats à la qualification en 10 qui n'avaient obtenu de qualification dans aucune section ont fait appel lors de la procédure d'examen dite « interdisciplinaire » et n'ont pas été qualifiés. Un candidat a fait appel au groupe et ne s'est pas présenté.*

### **Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de professeur des universités en 2024 :**

Sur 8 dossiers inscrits, trois n'ont pas été examinés car ils émanaient de collègues MCF HDR en poste dans une université française, qui sont désormais dispensés de qualification par le CNU. Sur les 5 dossiers restants, 2 ont été qualifiés, et 3 ont été déclarés « hors-section ».

*Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires est donc de 100%.*

À titre de comparaison, les données chiffrées en 2022 étaient les suivantes : sur 8 dossiers inscrits, une dispense de soutenance d'Habilitation de recherche a été refusée. Sur les 7 dossiers restants, 3 ont été qualifiés, 2 ne l'ont pas été et 2 ont été déclarés « hors-section ». Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 71%.

### **CRCT**

Cette année, la section disposait de 2 CRCT (Congé pour recherches ou conversion thématique) d'un semestre ; ils ont été attribués aux deux candidates MCF préparant une HDR.

## **II. Sessions de promotions**

En 2024 ont été attribuées 2 promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, 1 à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences, 1 à la première classe des professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1 et 1 à la classe exceptionnelle 2. Les quotas de promotions par grade ont donc encore diminué depuis 2022 (respectivement : 3, 2, 2, 2, 1), alors même que le nombre de candidats à la hors-classe des maîtres de conférences, à la première classe et à la classe exceptionnelle des professeurs ne cesse d'augmenter. Une motion a été rédigée par la section, et par la CP-CNU dans son ensemble, pour dénoncer tout particulièrement la baisse du contingent de promotions à la Hors Classe (HC) des maîtres de conférences, programmé pour passer de 20% à 10% des promouvables en 3 ans, entre 2022 et 2025.

De façon générale, le nombre extrêmement réduit de promotions (et en baisse) pouvant être attribuées par le CNU ne reflète en aucun cas la grande qualité des dossiers de candidature présentés et le remarquable et durable investissement dont ces dossiers témoignent.

### **Promotion interne dite de « repyramidage »**

La Loi de Programmation et de la Recherche (2021-2030) comprend un protocole « carrières et rémunérations » qui a été mis en place dès 2022 (décret 2021-1722 du 20 décembre 2021). Il prévoit, d'ici 2025, 2000 promotions de maîtres de conférences comme professeurs des universités. Les sections CNU ont à dispenser un avis consultatif sur l'« aptitude » et l'« expérience » professionnelles. Les avis « les plus favorables » sont ensuite retenus par une commission chargée par le chef d'établissement d'auditionner les candidats.

Deux dossiers de candidature ont été déposés auprès de la section 10<sup>e</sup> section et ont reçu tous deux un avis Très favorable.

## **III. Prime individuelle (RIPEC)**

Le CNU délivre un avis consultatif parallèle à celui des conseils académiques restreints des universités. L'ensemble des évaluations (en A, B ou C pour chaque item) est ensuite transmis aux présidentes et présidents d'université qui sont habilités à attribuer cette prime, selon l'un ou l'autre des items et en fonction

des critères et quotas fixés dans chaque établissement supérieur. Lors de son AG du 12 juin 2024, la CP-CNU a présenté une synthèse très détaillée sur la procédure, qui montre une très grande disparité, fortement problématique, dans l'obtention de cette prime selon les sections et les établissements – cette rupture d'égalité de traitement entre les fonctionnaires s'inscrivant dans le mouvement d'accélération de l'autonomie des universités, dit Acte 2 de l'autonomie, sur lequel peu d'informations circulent mais qui serait à l'essai dans une sélection d'établissements « pilotes ». La CP-CNU a voté à l'unanimité (moins 3 abstentions) une motion où elle s'alarme des conséquences d'une autonomie totale des universités qui constitue une atteinte directe au principe de l'égalité républicaine entre les établissements et les territoires, et rappelle que l'urgence est l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de l'enseignement supérieur, qui ont besoin de stabilité, de temps et de sérénité pour effectuer une recherche libre et de qualité au service du bien commun, et assurer l'ensemble de leurs missions de service public.

En 2024, la section 10 a examiné 14 dossiers de maîtres de conférences (23 en 2022) et 17 dossiers de professeurs (17 en 2022). Les membres de la section tiennent à souligner la grande qualité des dossiers soumis et l'investissement remarquable des candidats dans chacun des trois volets définis.

#### **IV. « Suivi de carrière »**

La section 10 continue à refuser de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2024. 27 des 55 autres sections refusent toujours de mettre en œuvre ce suivi de carrière. La question de la pertinence et des objectifs de ce suivi de carrière a de nouveau été discutée lors des assemblées générales de la CP-CNU.

Le président remercie vivement Claudine Le Blanc, présidente de la 10<sup>ème</sup> section du CNU, pour ce bilan très complet et pour l'engagement des collègues au sein de la section.

On suit ensuite l'ordre du jour.

**1) Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Rapport moral du Président**

Yvan Daniel souhaite, au terme de la première année de ce mandat, remercier les membres du conseil d'administration et les membres du Bureau qui ont été très impliqués et très actifs dans la vie de la société. La nouvelle équipe a bien maintenu le niveau d'activité de la SFLGC en 2024. Le nombre des adhésions a progressé, notamment pour les doctorants.

#### ***Événements scientifiques***

L'événement le plus marquant a sans doute été le 44<sup>ème</sup> Congrès, « Littératures et mondialisation », qui a réuni plus d'une centaine de comparatistes français et étrangers en juin 2024 à Clermont-Ferrand. Les actes de ces journées sont actuellement remis par les intervenants, ils seront si tout se passe bien publiés sur le site de la SFLGC avant la fin de l'année 2025.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'occasion du Congrès a pris plusieurs décisions importantes. Concernant l'organisation des événements scientifiques, il a validé le thème du 45<sup>e</sup> Congrès, qui aura lieu en 2026 à l'Université de Franche-Comté, à l'initiative d'Annick Louis, Julia Peslier, Laurence Dahan-Gaida, et Nella Arambasin. Le congrès portera sur « Littératures et éthique », avec plusieurs premières suggestions d'entrées proposées : sur les questions écologiques, les écritures du *care*, les dilemmes éthiques face aux avancées scientifiques et techniques, les rapports entre fiction, éthique et idéologies... sans exclusive. La société a aussi reçu la proposition de notre collègue Caroline Fischer, qui a depuis confirmé la possibilité d'accueillir en 2027 les Doctoriales de la SFLGC à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. La SFLGC fait dès maintenant appel aux équipes volontaires pour commencer une réflexion pour accueillir le 46<sup>e</sup> Congrès en 2028. La décision sera prise à ce sujet en 2026.

Yvan Daniel rappelle ensuite que pour cette année, les Doctoriales auront lieu à Reims, les 24 et 25 juin 2025, à l'initiative de Jean-Louis Haquette et de l'équipe de recherche du CRIMEL. Une nouveauté pour cette session, nos collègues ont souhaité proposer une thématique : la question (voir l'appel qui sera bientôt diffusé) des « traces de lectures. Matérielle ou immatérielle, la trace de lecture intervient à différents moments de l'expérience littéraire, dans des pratiques diverses, spontanées ou normées, individuelles ou collectives. ». A la demande de Jean-Louis Haquette, Yvan Daniel profite aussi de l'assemblée générale pour lancer un appel en direction des directrices et directeurs de thèses, car leur présence et leurs participations aux échanges de ces Doctoriales sont très importantes. Elles et ils sont donc vivement incités à participer à ces journées.

Dans la continuité des activités à distance mise en place par Jean-Louis Haquette pendant la pandémie, il a été décidé de poursuivre les séances en visioconférence de « Littératures en partage », en fixant idéalement un rythme de 2 à 3 sessions par an. En 2024, trois séances ont été organisées : le 5 avril, « Sur la traduction », avec Isabelle Poulin et Claire Placial, le 13 octobre, « Sur les littératures arabophones », avec Emilie Picherot, Carole Boidin et Aurélien Roche. La prochaine séance pour 2024 aura lieu le 13 décembre, « Études transatlantiques », avec Chloé Chaudet et Jean-Marc Moura. Le programme 2025, qui comprendra lui aussi trois séances, sera ici annoncé par Claire Lechevalier.

Il a été décidé de continuer à soutenir les « ateliers des doctorants », et l'on peut saluer la régularité et la richesse des activités des doctorants adhérents de la SFLGC en 2024, avec, le 27 mars, la journée « Penser l'oubli en littérature comparée », organisée à Caen avec le soutien de la SFLGC, le LASLAR de l'Université de Caen, le CEREDI de l'Université de Rouen, et le CELIS de l'Université Clermont Auvergne. Le 12 Juin a eu lieu l'atelier en visioconférence « Préparer une thèse de littérature comparée en assurant une charge d'enseignement importante : retours d'expériences et partage de conseils ». Le programme 2025 se met en place et doit commencer en avril avec une journée intitulée « Comparatismes croisés : de nouvelles approches pour de nouveaux corpus ? », dont l'appel est en ligne.

### **Publications**

Pour la « Bibliothèque comparatiste », Yvan Daniel remercie Enrica Zanin et le comité éditorial pour leurs activités et le développement de la nouvelle revue. Depuis l'an dernier, en effet, la B.E.L est devenue une revue. Elle a désormais un ISSN et chaque article publié, même les articles passés, est repris dans un numéro de la revue (la référence complète se trouve à la fin de chaque article, après « pour citer cet article ».) L'ISSN se trouve sur la page titre de la revue, qui s'intitule désormais *Bibliothèque Comparatiste*. En janvier dernier, dans le numéro 14, un article de Delphine Edy, sur les rapports entre le texte et la mise en scène, a été publié, ainsi qu'un article de Yen-Mai Tran-Gervat et de Jean-Pierre Dubost sur la recherche topique en littérature comparée. Pour 2025, suite à une suggestion d'Audrey Giboux, le comité de rédaction a décidé de publier, parallèlement à la livraison annuelle de la revue, un numéro spécial consacré à *Kundera et la littérature comparée*. Comme dans le cas de la création de la revue, il ne s'agit pas de créer du neuf ex-nihilo, mais de systématiser et d'organiser une pratique qui existe déjà sur le site, consistant à publier, ponctuellement, les articles d'actes de colloque et de journées d'études. En transformant ces publications ponctuelles en numéros spéciaux de la revue, on les dote d'un ISSN et d'une référence bibliographique, plus facile à citer et à répertorier. Le comité éditorial invite les membres de la SFLGC à proposer des publications. Le site permet à ces publications une bonne visibilité et affiche une identité clairement comparatiste. Les propositions reçues sont examinées par le comité, dont font partie Caroline Fischer, Jean-Marc Moura, Karl Zieger, Delphine Rumeau, Thomas Barège, Jean-Marc Moura, Delphine Edy, Tatiana Victoroff, Zoé Schweitzer et Enrica Zanin.

Pour la série « Poétiques comparatistes », le conseil d'administration a décidé d'envisager la migration numérique de la série. La collection comporte 17 volumes publiés depuis 2006, mais le financement de cette publication grève le budget annuel de la société de façon très importante : l'impression et le portage des livres à tous les adhérents représente près de 80% de nos recettes annuelles. Et si nous ajoutons par ailleurs à cette dépense les frais d'adhésion à l'AILC, c'est 100% du budget de la société qui sont dépensés sur ces deux postes, et tous les autres frais de fonctionnement, le prix de thèse, etc. sont pris dans les réserves. Une publication en ligne de la collection pourra tout d'abord favoriser et ouvrir la diffusion, et ensuite permettre un fonctionnement moins onéreux. L'année 2025/2026 sera une année blanche, consacrée à la préparation de la mise en ligne. Et, si tout se déroule comme prévu, l'année 2026/2027 sera celle du premier numéro publié en ligne. Pour ce numéro, nous avons reçu et accepté la proposition d'Isabelle Krzykowski pour un volume consacré à « Littératures comparées et cultures numériques » (titre provisoire).

### ***Agrégation :***

Yvan Daniel rappelle que l'épreuve de littérature comparée du concours a été annulée en 2024. Il remercie Marthe Segrestin pour sa disponibilité et son efficacité pour faire face à ces difficultés, pour les excellents rapports qu'elle entretient avec l'Inspection générale et le jury du concours, pour toutes les réflexions qu'elle a menées et les propositions qu'elle a préparées concernant la préparation du concours, et dont il sera question dans son rapport.

Yvan Daniel termine en remerciant à nouveau tous les membres qui ont pris part activement aux différents projets de la SFLGC.

Ce rapport moral obtient l'unanimité des voix.

### **3) Rapport de la Trésorière**

Aurélié Barjonet, trésorière de la SFLGC, présente son rapport établi le 11 novembre 2024.

Les **cotisations sont en hausse** cette année, notamment au niveau des doctorants (à cette date 252 membres réguliers et 77 doctorants ont cotisé, contre 248 membres réguliers et 56 doctorants à la date du 7/11/2023). Aurélié Barjonet présente l'évolution des cotisations depuis 2019.

Cette année, une seule personne a **payé deux fois**, et le 2<sup>e</sup> virement a été compté, avec son accord, pour 2025.

Nous n'avons pas eu de **don** cette année, sinon un soutien mensuel accordé par le Crédit Mutuel, accordé à chaque association culturelle ou sportive d'un peu plus de 5 euros par mois. Cela a commencé spontanément en septembre 2023.

Les **intérêts du livret bleu** 2023 se montent à 736,18 € contre 248,77 € pour 2022, sachant qu'aucune somme n'a été versée sur ce livret entre les deux années !

Les **postes de dépense de l'année 2024** ont été pour le moment :

- *Poétiques comparatistes* coûte toujours aussi cher, avec en sus des frais élevés de réexpéditions car de longs mois s'écoulent entre le moment où le cotisant donne son adresse et l'envoi du volume. Souvent, les adhérents ont déménagé (20 réexpéditions en 2024 qui ont coûté 142,56 €)
- Comme l'année dernière, l'AILC a réclamé sa part des cotisations, soit 10 € pour les membres qui cotisent 40 euros, soit 1580 € pour 158 membres au 22/02/2024. C'est proche de la somme de l'année dernière.
- Sur les 3000 euros versés en 2020 pour la mise en ligne du 8<sup>e</sup> Congrès de la Société européenne de littérature comparée de 2019 par le laboratoire ALITHILA de l'Université de Lille, seuls 696 € ont été dépensés pour la mise en ligne (stage Claire Lehut dirigée par Jessica Wilker). Que doit-on faire du reliquat ?
- La Journée d'agrégation est revenue à 849,65 € contre 405,30 € en 2023 et 248,10 € en 2022.
- La JE des doctorants n'a presque rien coûté (51 euros) sachant qu'ils ont désormais droit à 250 euros.
- Les frais de gestion du site sont identiques à l'année dernière (182,24 €), à la baisse pour l'évolution et l'amélioration du site (seulement 240 € cette année contre 808 € l'année dernière). Afin d'améliorer la gestion de la newsletter, nous testons MailPoet qui s'élève à 24 € par mois.
- Les frais bancaires sont en baisse : 221,87 € contre 238,12 € en 2023 et 235,77 € en 2022. Il n'y a pas eu d'erreur dans les virements cette année ! A signaler : par rapport à 2023, la gestion de compte a augmenté de 0,10 € euros par mois

La SFLGC dispose à ce jour de **15 595,86 €** sur son compte courant contre 16,497,12 € à la même date en 2023.

Sur le livret bleu, il y a **25 991,09 €** contre 25.254,91 € en 2023.

Dans les dépenses à prévoir :

- Le remboursement du train de Frédéric Sounac et Elise Duclos pour l'AG, ainsi qu'une invitation au restaurant (environ 440 €)

- 1500 € pour les prix de thèse 2024.
- *Poétiques comparatistes* ?
- Un forfait de 250 € pour la JE des doctorants en 2025
- La mise en ligne du Congrès de la SFLGC organisé en 2024 à Clermont-Ferrand

Aurélie Barjonet remercie Cécile Brochard et Emilie Picherot : en juin 2024, elles se sont partagées toutes trois le travail de relance (nouvelle version, de type semi-circulaire) qui s'est avéré très efficace. Cette aide a été bienvenue après le travail important de relance auprès des nombreux participants au Congrès de Clermont un mois avant.

Elle souhaite de nouveau alerter sur la domiciliation de notre Société, toujours 17 rue de la Sorbonne. Après un échange avec les collègues de Paris 3, il est décidé d'une nouvelle domiciliation postale de la SFLGC, qui devra être actée :

Société Française de Littérature Générale et Comparée  
 Département de Littérature Générale et Comparée, Université Sorbonne Nouvelle  
 8, avenue de Saint-Mandé - bureau A520  
 75991 PARIS Cedex 12

\* \* \* \* \*

**Rapport du contrôleur des comptes :**

Après consultation des relevés qui m'ont été fournis par Aurélie Barjonet, je confirme l'exactitude du rapport financier.

Contrôle des comptes effectué à Clermont-Ferrand, le 12/11/2024

Chloé Chaudet

*Chloé Chaudet*

Le rapport financier chiffré est joint en annexe à ce procès-verbal.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie vivement Aurélie Barjonet pour son efficacité et pour tout le travail accompli.

**4) Rapport de la Vice-Présidente chargée des relations internationales**

Le 44<sup>e</sup> Congrès de la SFLGC « Littératures et mondialisation » organisé au mois de juin dernier par les collègues de l'Université Clermont-Auvergne et dont la présidente de l'AILC Lucia Boldrini a prononcé l'une des conférences plénières, a déjà donné lieu à une première parution : *Questions comparatistes vues du Sud*, sous la direction de Chloé Chaudet, José Luis Jobim et Jean-Marc Moura, aux éditions Makunaima, à Rio de Janeiro.

Après le Xe Congrès biennal de la SELC « Le Jeu : Gaming, Gambling and Play in Literature », à Sorbonne Université, au mois de septembre, le prochain congrès de l'AILC aura lieu à Séoul du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août. La thématique principale en est « littérature comparée et technologie » et les propositions de communications individuelles en réponse aux sessions du congrès ou aux sessions collectives ouvertes peuvent être soumises jusqu'au 7 janvier 2025.

Grâce au travail de Delphine Rumeau et de Cécile Brochard, nous pensons pouvoir accueillir Joy Harjo à l'automne 2025 pour une tournée entre Paris, la Villa Gillet à Lyon et Nantes, grâce aux financements de la SFLGC (merci au CA du mois de juin qui en a voté le principe), de Nantes et d'autres demandes qui sont en cours.

Du côté des relations avec les sociétés comparatistes étrangères, après les contacts pris avec les comparatistes espagnols évoqués par Claudine Le Blanc dans son dernier rapport, Yolaine Parisot a pris contact avec la Societa Italiana di Compartistica Letteraria.

Le Président remercie Yolaine Parisot pour ces éléments qui montrent le rayonnement à l'international de notre discipline comparatiste.

## 5) Rapport de la Vice-Présidente chargée de la recherche

Claire Lechevalier commence par rappeler la richesse que constitue la SFLGC pour la recherche en Littérature comparée, la possibilité qu'elle offre de mettre en débats idées et questionnements, de s'interroger sur l'actualité des recherches, et de constituer un lieu pour cela. Elle évoque ensuite le Prix de thèse et rappelle le nom de la lauréate (Cassandra Martigny) et celui de la lauréate du Prix spécial (Aurore Turbiau). Quinze dossiers ont été examinés cette année, dont il faut souligner la très grande qualité. Elle remercie les membres du bureau et du CA qui ont participé au jury, pour la richesse des discussions auxquelles il a pu donner lieu.

Sont ensuite évoquées les différentes manifestations qui ont eu lieu durant l'année 2024 : le 44<sup>e</sup> Congrès de la SFLGC (« Littératures et mondialisation »), organisé à Clermont-Ferrand par Chloé Chaudet, Yvan Daniel, Valérie Deshoulières et Gaëlle Loisel ; les trois séances de « Littératures en partage » (« Enseigner (avec) la traduction » -Isabelle Poulin, Marie Vrinat-Nikolov et Claire Placial ; « Ce que fait l'arabe à la Littérature générale et comparée sur période anciennes : questionnements méthodologiques croisés », - Carole Boidin, Emilie Picherot et Aurélien Roche- et « Autour des études transatlantiques »- Chloé Chaudet, Jean-Marc Moura et Stefania Cubeddu-Proux-, prévue le 13/12/2024). Comme celles qui les ont précédées, ces séances de « Littérature en partage » permettent une exploration des grandes problématiques actuelles de la Littérature générale et comparée. Organisées en visio-conférence ou en hybride, elles ont connu un grand succès, et ont réuni des Enseignants/es-chercheurs/es, des doctorants/es voire des étudiants/es de Master en France et à l'étranger. Trois séances seront de nouveau organisées en 2025.

Le Président remercie chaleureusement Claire Lechevalier pour tout le travail engagé et se réjouit de la vitalité des actions menées et à venir.

## 6) Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

Marthe Segrestin remercie vivement les collègues qui se sont investis dans les propositions de programme et les collègues intervenant lors de la journée d'agrégation de juin 2024.

Elle précise que pour la réunion de choix du nouveau programme, six sujets lui ont été envoyés : elle remercie à nouveau chaleureusement les collègues ayant fait des propositions.

Marthe Segrestin revient sur l'incident du printemps 2024 ayant abouti à l'annulation et au report de l'épreuve écrite de littérature comparée ; on peut se féliciter du fonctionnement transparent et apaisé de la suite du concours.

Un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à partir de cet incident à des recommandations concernant les épreuves de Littérature comparée à l'Agrégation de Lettres modernes (adoptées par le CA de la SFLGC le 28/09/24), recommandations qui sont présentées par Marthe Segrestin :

- **Propositions de programme** : les collègues proposant des programmes ont parfois d'abord « testé » ceux-ci en licence ou en master. Dans ce cas, il nous paraît raisonnable de respecter un délai de carence suffisant (2 ans pour des programmes testés en Master, davantage pour ceux testés en licence) afin de ne pas compromettre l'égalité entre les candidat.e.s.
- **Membre du jury et préparateur/préparatrice** : jusqu'à aujourd'hui, il a été possible d'être à la fois préparateur et membre du jury. Cela présente des avantages pour les collègues, l'investissement étant très lourd, mais cela permet aussi au jury de bénéficier de l'expertise des préparateurs et préparatrices directement impliqués sur un programme. Le cumul des deux responsabilités doit donc rester possible. Nous attirons simplement l'attention des collègues concernés sur la grande vigilance que doit entraîner ce cumul, notamment s'ils font partie d'un groupe de travail.

- **Textes proposés à l'oral de littérature comparée** : lors de l'AG, il n'y a pas eu de consensus sur la question de savoir si les membres du jury également préparateurs pouvaient proposer les mêmes découpages pendant la préparation et à l'oral. Plusieurs collègues estiment que les membres du jury ne devraient pas proposer les découpages utilisés lors de la préparation. D'autres estiment qu'il n'y a pas une infinité de textes possibles, et qu'il est difficile de faire en sorte que tous les textes proposés à l'oral soient nouveaux. Ce point pourra faire l'objet d'une nouvelle discussion, notamment avec le jury.
- **Groupes de travail** : nous sommes nombreux à partager nos notes, nos réflexions, nos découpages, nos idées de sujets, nos plans. Si nous devons être vigilants, nous sommes toutefois nombreux à estimer qu'il n'y a pas de raison de renoncer à échanger entre collègues.
- **Réseaux sociaux** (agrégations externe et interne) : nous attirons l'attention des collègues sur le fait que nos fichiers (PDF ou autres) circulent parfois massivement sur les réseaux sociaux. Il conviendrait peut-être d'abord de rappeler aux agrégatifs qu'il est interdit de communiquer et diffuser les fichiers que nous leur envoyons sans notre autorisation. Toutefois, cette circulation n'est pas perçue par un problème par tous les collègues présents à l'AG.

Marthe Segrestin soumet à l'AG une demande que le CA (réuni en septembre) souhaite adresser aux membres du jury concernant **l'épreuve écrite de littérature comparée** :

« Le CA de la SFLGC souhaiterait que le directoire de l'agrégation externe de Lettres modernes réexamine la règle voulant que le jury ne propose pas de **sujets extraits d'œuvres étrangères non traduites en français**. Pour certains programmes de littérature comparée, cela limite considérablement le corpus du champ critique consacré à l'objet d'étude et fait courir un risque que le sujet ait été traité d'une manière ou d'une autre, d'autant plus si la citation est extraite d'un ouvrage incontournable sur la question au programme. Nous suggérons d'abroger cette règle et de donner au jury toute latitude pour traduire des citations extraites d'ouvrages critiques en langue étrangère ».

Louise Dehondt nous informe que le jury a déjà pris une décision qui va dans ce sens.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les présentes et présents.

Le Président remercie chaleureusement Marthe Segrestin pour l'ensemble des actions menées et pour son engagement dans le fonctionnement des épreuves de Littérature comparée au concours.

## 7) Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation

Delphine Rumeau donne les statistiques de fréquentation du site, bien fréquenté, en particulier les pages consacrées à l'agrégation, mais aussi la carte des chercheur.es.

La question de la newsletter a été au cœur du travail cette année : nous avons changé de prestataire et espérons que ce changement portera ses fruits.

Delphine Rumeau rappelle qu'il faut annoncer en avance les événements : un délai d'un mois paraît idéal.

Hélène Martinelli et Cyril Vettorato sont remerciés pour la mise à jour de l'annuaire, et Cécile Brochard pour l'intégration des nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents.

Le Président remercie vivement Delphine Rumeau pour son efficacité et pour le travail de diffusion et de valorisation mené avec autant de régularité.

## 8) Relation avec les doctorantes et doctorants en littérature comparée

Sylvie Humbert-Mougin et Élodie Coutier font le bilan des actions menées par les doctorant.es de la SFLGC, en commençant par indiquer la poursuite du carnet hypothèses, avec un renouvellement de l'équipe de coordination : y sont notamment mis en ligne les textes issus des ateliers, les comptes-rendus des JE, les appels. Une adresse spécifique de l'Atelier des doctorantes a été créée début 2024 : [atelierdocto@sflgc.org](mailto:atelierdocto@sflgc.org)

Les ateliers à distance, intéressant un public francophone large, ont été un succès ; pour rappel, trois ateliers ont eu lieu en 2024 :

- 3 avril : littératures comparées : discipline ou méthode ?

- 12 juin : préparer une thèse de littérature comparée en assurant une charge d'enseignement importante : retours d'expériences et partage de conseils
- 9 octobre : organisation de manifestations scientifiques

La Journée d'étude normande organisée à l'Université de Caen-Normandie le 27 mars 2024 par les doctorant.es de la SFLGC, avec le soutien des laboratoires LASLAR (Caen), CÉRÉDI (Rouen) et CELIS (Clermont-Ferrand), était consacrée au sujet « Penser l'oubli en littérature comparée » ; cette JE, qui a pu compter sur une subvention de la SFLGC, a donné lieu à une dizaine d'interventions qui s'intéressaient par exemple à la géographie de l'oubli, à l'oubli comme moteur de l'écriture, ou encore aux enjeux sociétaux de l'oubli.

Sylvie Humbert-Mougin et Élodie Coutier exposent ensuite les actions à venir. Une Journée d'étude prévue le 3 avril 2025 à la Sorbonne Nouvelle s'intéressera aux « Comparatismes croisés : de nouvelles approches pour de nouveaux corpus ? ». Une subvention de la SFLGC a été accordée lors du dernier CA à cet événement, dont l'appel est publié sur la newsletter et Fabula (échéance : 20 décembre 2024).

Le Président remercie chaleureusement Sylvie Humbert-Mougin et Élodie Coutier, et se réjouit de voir que le travail engagé en amont porte ses fruits. Il redit l'engagement de la SFLGC dans le soutien d'initiatives menées par les doctorant.es.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Yvan DANIEL, président de la SFLGC  
Cécile BROCHARD, secrétaire générale de la SFLGC

## ANNEXE

### RAPPORT FINANCIER SFLGC 2024 (A LA DATE DU 11 NOVEMBRE 2024)

#### RECETTES 2024

Cotisations 2024 x 252 membres	10080,00
Cotisations 2024 x 77 doctorants	1540,00
Cotisations 2025 x 1 (membre)	40,00
Soutien association sportive/culturelle (9 x 5,13)	46,17
Intérêts 2023 livret bleu	736,18
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12442,35</b>

#### DEPENSES 2024

➤ DEPENSES EFFECTUEES :

<b>Poétiques comparatistes (308 p.)</b>	
Production (payé le 24/01/2024)	4495,00
Envois (payé le 24/01/2024)	2502,18
12 réexpéditions (04/04/2024)	85,54
5 réexpéditions (16/05/2024)	35,64
3 réexpéditions (26/06/2024)	21,38
<b>Site</b>	
Abonnement OVH site internet sflgc.org (13/02/2024, 14/10/2024)	182,24
Mise à jour et évolution du site (facture 2024-01, payée à Denis Chiron le 3/02/2024)	240,00
Abonnement mensuel MailPoet (25/10/24) remboursé à Delphine Rumeau	24,00
<b>Congrès</b>	
<b>AILC</b>	
Cotisation AILC (pour 98 membres restants en 2023 et 60 membres 2024 membres) (22/02/2024)	1580,00
<b>Prix de thèse</b>	
<b>JE doctorants</b>	
Remboursement frais de bouche (29/03/24)	37,10
Idem	14,00
<b>Journée d'agrégation</b>	
Journée d'agrégation gouter (29/06/24)	31,05
Journée d'agrégation déjeuner (29/06/24)	243,60
Journée d'agrégation train Delphine RUMEAU (29/06/24)	127,00
Journée d'agrégation train Cécile BROCHARD (2/07/24)	98,00

Journée d'agrégation nuit Hotel Dante Barrientos Tecùn (29/06/24)	147,00
Train Marseille-Paris-Marseille Dante Barrientos Tecùn	203,00
<b>AG</b>	
<b>Stage (mise en ligne 8<sup>e</sup> congrès de la Société européenne de LC de 2019)</b>	
Claire Lehut 1/2 (pris sur les 3000 euros versés par Univ. de Lille en 2020) (02/05/2024)	365,40
Claire Lehut 2/2 (idem) (25/05/2024)	330,60
<b>Frais bancaires</b>	
Paiements en ligne (janvier-sept 24)	107,57
Gestion de compte (facture SGT) (10 x 5,13 € par mois)	51,30
Cotisation annuelle Eurocompte (16/01/2024, 16/04/2024, 15/07/2024, 15/10/2024)	63,00

➤ RESTENT A IMPUTER :

Remboursement train Frédéric Sounac (AG)	120,00
Remboursement train Elise Duclos (AG)	250,00
Restaurant : invitation des 2 intervenants à l'AG	70,00
Prix de thèse 2024	1000,00
Prix de thèse 2024	500,00
Poétiques comparatistes ?	?
Doctorants	250,00
Congrès Clermont (seront dépensés pour des stagiaires, la mise en ligne, en 2025)	1000,00
Paiements en ligne (sept-décembre 24)	20,00
Gestion de compte (facture SGT) (10 x 5,13 € par mois)	10,26
<b>TOTAL DEPENSES EFFECTUEES ET DEPENSES A IMPUTER</b>	<b>14204,86</b>